



Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges

Date : 6 décembre 2022

Heure : 18 h 30

Endroit : Gymnase de l'école du Christ-Roi

NOM, Prénom	Présent	Absent
Membres parents		
1. Ardoin, Nathalie (vice-présidente)	X	
2. Côté, Marc-André	X	
3. Garceau, Julien	X	
4. Lachance, Marie-Pierre	X	
5. Morin, Jean-François (président)	X	
6. Thibault, Maxime	X	
Membres enseignants		
1. Bélair, Caroline	X	
2. Morin, Karine	X	
3. Riberdy, Nancy	X	
4. Markey, Gabrielle (substitut)		
Membres professionnels		
1- Bastien, Fanny	X	
2- Bigras, Camylle (substitut)		
3- Durand, Francine (substitut)		
Membres du service de garde		
1. Rousselle, Dominique	X	
Membres soutien		
1- Allard, Claire (substitut)		
2- Allard, Laurence	X	
Membres de la communauté		
1- Emylou Lapalme		X
2-		
Membres de la direction		
1. Larocque, Steve	X	
2. Tremblay, Mélanie	X	
3. Vézina, Simon	X	



1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par M. Morin.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **proposé par Mme Karine Morin** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 6 décembre 2022.

C.É. 20221206-021

4. Questions orales du public

Il y a deux questions :

- *Pourquoi demander sur les listes d'effets scolaires que les enfants apportent des short, t-shirt et sac d'éducation physique alors que les élèves n'ont pas la permission de se changer avant le cours et doivent arriver habiller sport. Cela entraîne des dépenses inutiles aux parents. Merci! Rachel Henri*

Réponse : *Il n'y a pas d'obligation de se changer pour les cours d'éducation physique. Le manque de locaux et d'endroit intime doit être considéré. Il est possible de changer de vêtement si l'enfant le désire. Il y a une ouverture des enseignant(e)s d'éducation physique pour mettre l'item « vêtements d'éducation » dans la liste de matériel optionnelle pour l'an prochain.*

- *Qu'est-ce qui peut être fait pour prévenir les accidents à l'entrée et à la sortie de l'école du Christ-Roi ? Des enfants circulent entre les voitures et nous empêchent de nous stationner ou nous empêchent de repartir en s'appuyant sur notre pare-chocs de voiture. Christine Fortin*

Réponse : *Une demande concernant la sécurité des rues autour de l'école va être déposée aux deux municipalités (point #5). Les démarches sont en cours.*

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 25 octobre 2022 et suivis

Suivis :

- 5.1 Sécurité extérieure : une proposition sera déposée aux deux municipalités (voir document)
- 5.2 Projet de recherche : L'équipe-école détermine les gens qui seront impliqués dans le projet. Il doit y avoir deux parents, deux employés de l'école, le brigadier et huit élèves de la classe de Mme Véronique Neveu. Le conseil d'établissement appuie le projet de recherche de Mme Lemieux de la Polytechnique de Montréal.
- 5.3 École Bleue : L'équipe des enseignants refuse de s'impliquer dans le projet. Les enseignant(e)s abordent déjà la question environnementale (sensibilisation faite à l'interne).
- 5.4 Membre de la communauté : une personne du C.A.A.L, Emylou Lapalme a accepté l'invitation.

Il est **proposé par Mme Laurence Allard** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal et les suivis.

C.É. 20221206-022

6. Points de la direction

6.1 **Activités et sorties scolaires (approbation)**

Un document a été déposé.

Il est **proposé par Mme Karine Morin** et résolu unanimement d'approuver les activités et sorties scolaires tel que présenté. Toutes les activités récompenses et thématiques sont payées par le Fonds 9.

C.É. 20221206-023

6.2 **Art.96.22 (consultation)**

Il est **proposé par M. Julien Garceau** et résolu unanimement que les membres du conseil d'établissement ont été consultés sur les besoins en MAO, transformation et rénovation majeure.

C.É. 20221206-024

6.3. **Reddition du Fonds 9 (information)**

La direction dépose un document explicatif.

6.4. **Mesures dédiées et protégées 2022-2023 (adoption)**

Voir document en annexe.

Il est **proposé par Mme Nathalie Ardoin** et résolu unanimement que le conseil d'établissement des Mésanges confirme que le Centre de services scolaire des Samares lui a transféré un montant de 686 195 \$ dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2022-2023. Le conseil d'établissement des Mésanges confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

C.É. 20221206-025

7. **Mot du président et correspondance**

Le formulaire de dépense et le document « le saviez-vous? le rôle des membres » ont été acheminés aux membres du CÉ.

8. **Mot du personnel enseignant**



Les rencontres de parents pour les bulletins ont eu lieu.

L'activité « prof Dino » a eu lieu en 3^e et 4^e année.

Les élèves du 3^e cycle ont fait des cartes de Noël et deux activités sur le thème africain.

Au 1^{er} cycle, il y a un projet de lecture en jumelage avec les élèves de 4^e année.

9. Mot du personnel de soutien

Programme « HORS-PISTE » arrive à la fin de ses 5 animations. Il sera évalué sous peu.

Le conseil étudiant a eu une 2^e rencontre.

10. Mot du personnel professionnel

En orthopédagogie c'est la fin du premier bloc d'interventions.

11. Mot du service de garde

La première sortie aura lieu (l saute). La gestion des présences aux activités et des inscriptions est problématique.

12. Mot de la communauté

Personne de la communauté n'est présent.

13. Mot de l'OPP

La distribution de fruits se poursuit à l'école les mardis.

Un parent de l'OPP demande s'il est possible d'utiliser un local du service du garde, le dimanche, afin de faire de la cuisine collective. Le conseil d'établissement énonce que l'école ne permet pas la location de ses locaux à des particuliers.

14. Mot du représentant du comité de parents

M. Marc-André Côté a assisté à une formation concernant la loi sur l'instruction publique.

15. Varia



Un parent demande si le délai de 48 heures pour rendre disponible les documents avant la tenue d'un CÉ est réaliste alors que certains documents sont volumineux. La direction démontre une ouverture à ajouter un point d'ordre au prochain ODJ du conseil afin de rediscuter de documents adoptés antérieurement selon les besoins.

16. Rappel de la date du prochain C.É.

La prochaine rencontre aura lieu le 31 janvier 2023 à 18 h 30.

17. Levée de l'assemblée

Il est **proposé par M. Jean-François Morin** et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 01.

C.É. 20221206-026

Monsieur Simon Vézina, directeur

M. Jean-François Morin

Mme Marie-Pierre Lachance, secrétaire